



Le Tampon, le 24 mars 2019

Le Président du Tampon Tennis de Table
Marc DUBOURDIEU

A Mesdames et Messieurs les adhérents
du Tampon Tennis de Table

Association

Tampon Tennis de Table



Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Président

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
tampontt@travelmad.fr

Adresse
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Site Internet
tampon-tennis-de-table.re

Salle spécialisée
Gymnase William Hoarau
35 rue Charles Baudelaire
97430 LE TAMPON

Agrément Ministériel
974 8760

Siret
49231936300023

Code APE
9312Z

Code APS
97409ET0103

**CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2018
DU TAMPON TENNIS DE TABLE**

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) du Tampon Tennis de Table qui aura lieu le :

DATE : Samedi 23 mars 2019 (report du 16 mars)

LIEU : salle de réunion, complexe sportif Klébert Picard (Stade de foot au-dessus du lycée Roland Garros)
97430 - LE TAMPON

HORAIRE : 16 H 00

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu moral et d'activité de la saison sportive 2017/2018
- Compte-rendu financier de l'exercice 2018
- Budget prévisionnel pour l'exercice 2019
- Élection de nouveaux membres au Conseil d'Administration
- Questions diverses (*)

() seuls les points à l'ordre du jour étant débattus, vous êtes prié(e) de transmettre votre (vos) questions par mél. ou courrier postal au président.*

Un petit pot de l'amitié sera offert à l'ensemble des participants.

Marc DUBOURDIEU

Vous trouverez ci-dessous une procuration pour le vote à l'A.G.Ordinaire (cas d'empêchement par exemple).

Pour mémoire nos statuts / règlement intérieur prévoient que :

Article 7

Assemblée générale ordinaire

Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, l'assemblée générale ordinaire se réunit une (1) fois par an sur convocation du président.

Tous les membres (honneur, bienfaiteur, actif) sont autorisés à participer. Seuls les membres actifs sont autorisés à voter.

2/2

L'adhérent de moins de 16 ans sera représenté par son responsable légal. Le vote peut, à la demande d'un adhérent actif, s'effectuer par bulletin secret. Il est alors déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance.

Chaque membre dispose d'une voix. Le représentant légal d'un ou plusieurs mineurs de moins de 16 ans dispose d'autant de voix que d'enfants, dans la limite de 3 voix.

Le vote par procuration est autorisé, à condition qu'un écrit signé confirme la volonté d'un membre ou d'un parent d'un adhérent mineur, d'être représenté par une personne nommément désignée. Cette personne ne peut-être extérieure à l'association.

PROCURATION A L'A.G.E. 2018 DU TAMPON TENNIS DE TABLE En date du 23 mars 2019 (report du 16 mars)
--

Je soussigné(e) _____, né(e) le _____ et adhérent(e) du Tampon Tennis de Table, ou représentant(e) légal(e) de :

_____, donne procuration à

_____ pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Tampon Tennis de Table.

Fait à _____, le _____

Signature :